

**DECISION DU MAIRE****N° 020-2025 à 024-2025 - Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain****Le Maire de Saint-Denis-lès-Bourg (Ain) :**

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants, L.213-1 et suivants et L.300-1 ;

Vu la délibération n°001-2019 du conseil municipal en date du 25 janvier 2019 instaurant un droit de préemption urbain sur les zones urbaines ou à urbaniser du territoire de la commune de Saint-Denis-lès-Bourg ;

Vu la délibération n°025-2020 du conseil municipal en date du 3 juin 2020 donnant délégations de pouvoirs du conseil municipal au Maire suivant l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 03/10/2008, modifié les 01/02/2013, 06/10/17, 09/03/2018 et le 29/11/2019, mis à jour le 10/10/2017, le 02/03/2018 et le 20/08/2018 ;

Considérant les déclarations d'intention d'aliéner examinées ;

Considérant l'avis de la commission ADS du 11 mars 2025.

DECIDE

Article 1 : De ne pas exercer son droit de préemption et de renoncer à acquérir les biens ci-dessous désignés :

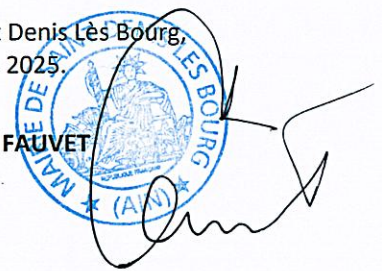
- N°020-2025 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134425A0006, déposée le 24 février 2025 par Maître Jean-Philippe TANDONNET, notaire à Bourg-en-Bresse (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AS 22, situé chemin des Cadalles.
- N°021-2025 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134425A0007, déposée le 03 mars 2025 par Maître Thierry MANIGAND, notaire à Bourg-en-Bresse (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AH 70 et AH 71, situé 387 rue des Vavres.
- N°022-2025 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134425A0008, déposée le 06 mars 2025 par Maître Barbara BREUIL, notaire à Ceyzeriat (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AD 16, situé 22 chemin de l'Etang Neuf.
- N°023-2025 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134425A0009, déposée le 10 mars 2025 par Maître Marc ETIEVANT, notaire à Bourg-en-Bresse (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AK 497, AK 499, AK 501, AK 503 situé 98 rue Rimbaud.
- N°024-2025 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134425A0010, déposée le 10 mars 2025 par Maître Anne DUBOIS, notaire à Pont d'Ain (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AE 309, AE 310 situé 92 rue de la Tour.

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux dans les deux mois de sa publication en vertu de l'article R421-1 du Code de la justice administrative. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Lyon.

Fait à Saint Denis Lès Bourg,
Le 12 mars 2025.

Le Maire,
Guillaume FAUVET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250312-020-024-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2025

Publication : 12/03/2025